

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (23) :**

BEAL Michel, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, SORCE Rose-Marie, EMONET Elisabeth, PASTOR Gérard, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, DEHOORNE Michaël, CHAUMARD Laurent, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :**

André SAINT-MARCEL a donné pouvoir à Laurent CHAUMARD  
Hervé BANCOD a donné pouvoir à Jean-Luc VAUTHIER  
CABY François a donné pouvoir à Frédéric GONDA  
COURTOIS Catherine a donné pouvoir à Chantal CHARVIN  
SCOTTON Aude a donné pouvoir à Sylvia BUREL

**ABSENT EXCUSE (1) :** LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/09/2023

Date d'affichage : 10/09/2023

Véronique CANET a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue  
exécutoire**

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 21/09/23  
Et publication le : 22/09/23  
Le Maire,



### Budget annexe Equipements touristiques - Décision modificative n°1

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2023.38 du 27 mars 2023 approuvant l'adoption du budget primitif 2023 du budget annexe « Equipements Touristiques » ;

**Considérant** le réajustement nécessaire sur les lignes budgétaires suivantes :

Fonctionnement Dépenses		
65	Autres charges de gestion courante	18 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 500,00 €</b>
Fonctionnement Recettes		
042	Opérations patrimoniales	8 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 500,00 €</b>

Investissement Dépenses		
041	Opérations patrimoniales	8 000,00 €
13	Subventions d'investissement	67 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	- 151 685,98 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 314,02 €</b>

  

Investissement Recettes		
13	Subventions d'investissement reçues	- 230 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 200,00 €
23	Immobilisations en cours	222 114,02 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 314,02 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Equipements Touristiques » 2023.

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 18 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,  
Véronique CANET



Le Maire,  
Michel BEAL



La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.